



Mercredi 27 novembre 2019

Présents :

- Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot les deux copilotes de la mission de suivi de la réforme du lycée.
- Pour l'APBG : Serge Lacassie, Marc Jubault-Bregler et David Boudeau

Concernant l'organisation et les moyens pour la mise en œuvre des enseignements :

Le constat est fait de la part de Messieurs Ringard et Mathiot que les moyens de marge (qui devraient passer à 8,5 heures par division de 35 élèves) en cycle terminal ont été fortement utilisés pour permettre d'offrir le maximum de combinaisons répondant aux choix des élèves (plus de 400, cf. la note de la DEPP du 18 novembre).

Aussi, un ajustement et une régulation des élèves et des établissements se feront et les moyens devraient être redirigés sur les enseignements. Ils pensent objectivement que les SVT resteront parmi les trois enseignements de spécialité (EDS) les plus demandés. L'EDS le plus demandé est celui des mathématiques, c'est également celui qui concentre le plus de problèmes en raison de la nature du programme au vu de l'hétérogénéité des élèves (choix par motivation et choix par sécurité des élèves). Ce problème devrait s'atténuer, si ce n'est disparaître en terminale.

La mission de suivi de la réforme va préconiser de publier une note de service ou une recommandation à l'intention des recteurs pour que les moyens de marge soient « mieux concentrés » sur les EDS les plus demandés. Cette préconisation ciblerait également l'enseignement scientifique qui suscite un gros mécontentement, car trop souvent, cet enseignement est dispensé en classe à 35 élèves sans possibilité de faire ni TP en groupes à effectif réduit ni proposer des temps de co-animation. C'est pourquoi cette note de service pourrait préciser :

- Pour la spécialité SVT, 4H élève pour 6H prof, permettant ainsi le dédoublement pour les TP, tout en rappelant (comme inscrit dans le décret du 16 juillet 2018) la nécessité de tenir compte de la capacité d'accueil des salles spécialisées et le temps nécessaire des TP en vue de l'ECE (évaluation des capacités expérimentales).
- Pour l'enseignement scientifique, 2H élèves pour 3H prof permettant ainsi de faire des TP comme indiqué dans le préambule du programme et même permettre des séances en co-animation.

Il sera préconisé que l'option maths complémentaires devra être proposée dans tous les lycées, avec une aide particulière pour les petits lycées (par exemple ceux de moins de 6 divisions en première générale).

Concernant les programmes :

Pierre Mathiot et Jean-Charles Ringard constatent des insatisfactions sur le programme de l'enseignement scientifique. La question des contenus de programmes sera abordée dans un second temps (février) et le CSP sera entendu sur ce point. L'APBG va proposer des modifications (comme faites lors des consultations) pour que ce programme intègre une dimension santé, environnement, ressources, alimentation etc...Il est important que cet enseignement prenne en compte une dimension sociétale et permette de donner une base scientifique indispensable à la compréhension du monde actuel et des grands enjeux de demain.

L'APBG reviendra également sur les programmes de SVT de seconde et de spécialité de première avec des propositions d'allègements.

Concernant l'évaluation et les E3C :

La banque de sujets publiée le 9 décembre 2019 a vocation à être publique en 2020 (comme pour les sujets de l'évaluation des capacités expérimentales (ECE) en SVT et PC). C'est pour cela que les grilles de correction (comme celles publiées dans EDUSCOL avec les sujets 0) restent « génériques » sans éléments de correction. Cependant, l'APBG demande par souci d'équité que les grilles de correction intégrant les éléments indicatifs de correction soient également mises à disposition des enseignants. Pour ce faire, nous proposons plusieurs solutions :

- ouvrir un module sécurisé (qui ne sera jamais public) dans la BNS (banque nationale de sujets) permettant d'accéder aux grilles de correction avec les éléments par sujet.

- Comme cela existe depuis longtemps pour les sujets d'ECE en SVT et PC, envoyer les grilles de correction par voie numérique aux chefs d'établissements et ainsi ne pas passer par un module sécurisé en ligne pour limiter ainsi au maximum les risques de fuites.

Concernant la correction des E3C, M. Ringard précise qu'un travail de formation à la correction numérique des E3C destiné aux enseignants va être mis en place rapidement au sein des académies. Il faut que les épreuves d'E3C ne soient pas considérées comme des épreuves terminales ni des partiels. Elles doivent avoir une vertu pédagogique permettant aux élèves de se situer, remédier à des difficultés et progresser. C'est pourquoi, les élèves auront accès à leurs notes et aux remarques des correcteurs. Les copies numérisées seront corrigées par les enseignants du même établissement par lots avec la certitude de ne pas avoir à corriger leurs propres élèves. Le choix des 2 à 4 sujets se fera par l'équipe pédagogique de la discipline, et remis au chef d'établissement. C'est lui qui choisira, au dernier moment, le sujet qui sera donné lors de l'épreuve. Dans le cas où le nombre d'enseignants dans la discipline est insuffisant, il sera alors demandé via les DEC des rectorats et les IA-IPR à un enseignant d'un autre établissement de corriger en respectant la grille de correction établie.

Concernant l'épreuve de terminale en Mars 2021 :

Le comité est bien conscient de la complexité de la mise en place de ces épreuves sans trop désorganiser l'établissement en février (E3C de première) et en Mars (épreuves de spécialité de terminale en 2021). L'APBG ne veut surtout pas que soient proposés deux sujets différents pour le même EDS sous prétexte de raccourcir au maximum cette période d'épreuves. Le comité ne le souhaite pas non plus ! Il trouverait anormal que certaines disciplines aient des sujets nationaux (français et philosophie) et que les spécialités plus coefficientées ne soient pas logées à la même enseigne. Pas conséquent, le comité réfléchit à une organisation la moins déstabilisante possible, intégrant l'ensemble des épreuves d'EDS avec un seul sujet. Par exemple, proposer des centres d'examen extérieurs aux lycées (gymnases, salles polyvalentes) ... La réflexion est en cours mais l'hypothèse des deux sujets par EDS n'est pas défendue par le comité et n'est pas souhaitable.

Le choix de Mars permettant d'intégrer la note d'EDS dans Parcoursup est une décision présidentielle sur laquelle le ministère de reviendra pas. Nous ne comprenons pas cette décision. L'APBG estime que Parcoursup doit intégrer un bilan de l'élève sur l'ensemble du cycle terminal permettant de valoriser son parcours, sa progression, son travail dans l'ensemble des disciplines. Pourquoi s'obstiner à vouloir intégrer la note des épreuves terminales d'EDS dans Parcoursup et ainsi donner une valeur particulière à une épreuve ponctuelle, pour laquelle l'élève n'a ni le droit à l'erreur ni la possibilité (dans les conditions de l'examen) de s'entraîner.

De plus, nous faisons remarquer qu'il sera impossible de garantir l'assiduité des élèves après ces épreuves. Nous avons une grande expérience du terrain et constatons que l'épreuve terminale au BAC reste l'élément le plus motivant pour l'élève. Penser qu'il restera assidu sous prétexte qu'il y aura toujours les notes du bulletin, que l'EDS sera au grand oral, que la partie du programme traitée après Mars pourrait être demandée lors des épreuves du second groupe et que l'EDS étant choisi par l'élève est forcément et automatiquement source de motivation, est de la pure utopie.

La décision de maintenir ces épreuves en Mars pose également le souci du traitement du programme de terminale. Quid des parties non évaluées en Mars ? Si des précisions sont données sur les parties à traiter avant mars et d'autres après, cela ajoutera des contraintes supplémentaires à celles nombreuses déjà subies par les équipes au sein des établissements. N'en ont-ils pas déjà suffisamment ? Où est la simplification du BAC ?

Concernant le grand oral :

Il concernera un projet mené pendant l'année de terminale sur les éléments du programme des deux EDS ciblés à cet effet et non évalués à l'écrit et à l'ECE de Mars. Ces éléments doivent sortir fin décembre (après avis du Conseil Supérieur de l'Education).

L'épreuve se déroulera en trois temps. 7-8 minutes pendant lesquelles l'élève présentera les résultats de son projet. Le jury sera libre de demander à l'élève de ne présenter que la partie relevant d'un seul EDS ou les deux. Il n'y aura donc pas de tirage au sort ! S'en suivront 7-8 minutes de questions autour des deux projets menés dans l'année (un par EDS). Les 5 dernières minutes seront consacrées au projet post-Bac de l'élève. L'évaluation portera sur les éléments apportés par l'élève, sur ses connaissances dans la spécialité mais aussi sur son éloquence, la qualité de son expression orale et sa capacité à mener un argumentaire scientifique.